

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF COMMUNICATION

Yaoundé, le 28 MAI 2021

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement de la République du Cameroun tient à informer l'opinion nationale et internationale que, dans le cadre de la riposte contre la pandémie à COVID-19, sur Très Hautes Instructions du **CHEF DE L'ETAT**, des fonds ont été alloués à des Départements ministériels pour faire face aux conséquences de cette grave crise sanitaire, dans les différents secteurs jugés les mieux appropriés à cet effet.

La répartition de ces fonds a du reste fait l'objet d'un décret du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, rendu public par voies officielles.

Pour ce faire, un certain nombre d'Administrations se sont vues dotées de ces fonds publics, pour accomplir des missions précises inscrites dans un cahier des charges bien établi.

Conformément aux usages et aux dispositions en la matière, des procédures ont par la suite été engagées, pour faire une évaluation de l'utilisation desdits fonds.

C'est ainsi que des Membres du Gouvernement et autres personnalités ont été appelés à en rendre compte, devant les institutions compétentes, au nombre desquelles, le Ministère en charge du Contrôle Supérieur de l'Etat et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Les investigations menées par ces instances de contrôle de gestion, ont abouti à la production des rapports, sur la base desquels le **CHEF DE L'ETAT** a instruit des enquêtes judiciaires actuellement en cours près le Tribunal Criminel Spécial ; une procédure tout à fait normale en la matière. Mais à ce stade, cette procédure ne saurait en aucun cas, donner lieu, sur la base de la présomption d'innocence reconnue à tout justiciable, à l'emballlement médiatique et à la vindicte populaire auxquels on assiste actuellement.

Aussi, le Gouvernement de la République regrette-t-il et déplore cet état de choses, et en appelle à la retenue et au sens de responsabilité de tous, pour éviter de jeter l'opprobre et condamner sans réserve, les Membres du Gouvernement et autres personnalités ayant été appelés à participer à la gestion de ces fonds publics, car tant il est vrai que nul ne peut être condamné a priori d'un fait quelconque, alors même que sa culpabilité n'est pas encore établie.

Le Gouvernement de la République réitère que le Cameroun est et demeure un Etat de droit, qui fait du respect des procédures, de la présomption d'innocence, ainsi que de la responsabilité de tout citoyen devant les lois et règlements en vigueur, des principes sacrés de son système judiciaire.

Au demeurant, les procédures d'évaluation de l'utilisation de ces fonds alloués à la lutte contre cette grave pandémie, continueront de se dérouler en toute sérénité, dans le respect de l'orthodoxie des règles et des procédures qui encadrent la recherche de la vérité et l'établissement le cas échéant, des responsabilités de tout justiciable dans notre pays.

Dans cette perspective, le Gouvernement de la République demande à nos concitoyens de faire entièrement confiance à la justice camerounaise, qui saura prendre ses responsabilités, dans le respect des droits et de la dignité des personnes concernées.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION
Porte-Parole du Gouvernement



M. René Emmanuel SADI